





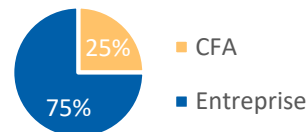
# BREVET PROFESSIONNEL COIFFURE

BP

NIVEAU 4

RNCP n° 12281

-  **Public** — 16-30 ans (sauf exceptions listées sur notre site)
-  **Prérequis** — Avoir son CAP Métiers de la coiffure (Mention Complémentaire préconisée)
-  **Durée** — Contrat de 24 mois dont 800 heures de formation en centre (selon le profil du candidat)
-  **Rythme** — 12 semaines de 35h de cours par an et le reste du temps en entreprise  
*Modification possible selon le calendrier et les examens*



## OBJECTIFS

Former le candidat pour qu'il obtienne son diplôme de niveau 4 et acquière les compétences et connaissances lui permettant d'allier la dextérité du coiffeur à la rigueur du gestionnaire.  
Le titulaire peut ouvrir son propre salon de coiffure.

## COMPÉTENCES VISÉES

- A l'issue de la formation, l'apprenti(e) sera capable de :
- Utiliser les techniques de base d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de mise en forme, de coloration, de coiffage sur une clientèle féminine. De même pour les hommes avec en plus l'entretien du système pilo-facial.
  - Accueillir et conseiller la clientèle
  - Participer à la gestion des stocks, à l'organisation et au rangement du salon, ainsi qu'à la tenue du planning de rendez-vous.
  - Animer et gérer une équipe
  - Maîtriser les compétences de base de gestion d'une entreprise

## QUALITÉS SOUHAITÉES

Goût du contact et de la relation client  
Sens du service : écoute, amabilité, disponibilité  
Sens de l'organisation et des priorités  
Rigueur, dynamisme et réactivité  
Autonomie et diplomatie

## DÉLAIS & MODALITÉS D'ACCÈS

Pré-inscription possible toute l'année  
Contact par mail ou par tel  
Réunion d'information collective  
Entretien individuel

## TARIFS

Aucun frais de formation à charge pour l'apprenti(e) (Pris en charge par les OPCO à hauteur max de 15000€/an)

Contrat par apprentissage ou contrat de professionnalisation

## ACCESSIBILITÉ

Adaptation des parcours par les référents handicap du centre et locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Référent handicap : Stéphanie BARTHET

## LIEU DE FORMATION

Bassin Formation COBAS  
1, Boulevard des Miquelots  
33260 LA TESTE DE BUCH

Pour toute information

(administrative, pédagogique ou liée au handicap) :

[orientation@bassinformation-cobas.fr](mailto:orientation@bassinformation-cobas.fr) ou **05 57 52 72 90**



## La formation

### ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

Création, couleur, coupe, coiffage  
 Modification durable de la forme (permanente-défrisage)  
 Coiffure événementielle (option A)  
 Coupe homme et entretien du système pilo-facial (option B)  
 Vente - Conseil  
 Management et gestion d'un salon de coiffure  
 Sciences et Technologies  
 Arts appliqués à la profession

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Pédagogie active en présentiel avec apports théoriques, exercices de mise en situation et travaux pratiques.

### TAUX DE RÉMUNÉRATION

Le taux de rémunération diffère selon le parcours de l'année précédente :

Si le CAP a été obtenu en formation initiale

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 <sup>ère</sup> année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
2 <sup>ème</sup> année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	Durée d'exécution du contrat

Si le CAP ou MC a été obtenu en apprentissage

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 <sup>ère</sup> année	57% du SMIC	67% du SMIC	80% du SMIC	100% du SMIC
2 <sup>ème</sup> année	67% du SMIC	77% du SMIC	80% du SMIC	Durée d'exécution du contrat

### ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Expression et connaissance du monde  
 Langue vivante (Anglais - Facultatif)

### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Epreuves de certification organisées par le Rectorat.

### MOYENS HUMAINS

Equipe pédagogique du centre  
 Intervenants externes qualifiés

### MOYENS MATÉRIELS

Salles adaptées et équipées pour la formation  
 Plateaux techniques et ateliers professionnels

## Et après ?

### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Chef d'entreprise / Manager Coiffure  
 Chef de bac / Coiffeur  
 Conseiller professionnel

### DÉBOUCHÉS

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure, peut exercer son activité comme employeur ou salarié dans les salons ou entreprises de coiffure, dans les entreprises de production ou de distribution de produits capillaires, dans les établissements sanitaires et sociaux (hôpital, maison de retraite, maison de convalescence...).

Il peut gérer sa propre entreprise, être coiffeur indépendant, à domicile.

## Pour toute information

(administrative, pédagogique ou liée au handicap) :

[orientation@bassininformation-cobas.fr](mailto:orientation@bassininformation-cobas.fr)

ou

**05 57 52 72 90**